



COMMUNIQUE

COMITE DE LA SOCIETE LETROT DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

Présentation du plan d'économies du Trot – Budget 2018

Le Comité de la Société LeTROT s'est réuni le mercredi 13 décembre 2017 en présence de 46 de ses membres.

MM. Jacques PLANCQUEEL, Président de la Fédération et du Conseil Régional du Trot de Haute-Normandie / Ile-de-France, et M. Xavier DECAUDIN, Président du Comité Régional du Trot du Nord, ont été élus membres du Conseil d'Administration pour succéder à MM. Gilles JEZIORSKI et Paul ESSARTIAL.

Les orientations budgétaires pour l'année 2018, telles que retenues par le Conseil d'Administration de la Société ont été présentées. Le budget a été validé par ledit Conseil le mercredi 6 décembre 2017.

Il a été construit conformément au plan de pérennisation de la filière Trot, présenté en région, l'été dernier, par le Président de BELLAIGUE et les administrateurs de la Société.

Le principal objectif est de revenir à l'équilibre financier en 2019, avec une réduction du déficit significative dès 2018.

Afin de respecter la demande des Autorités de Tutelle, il est prévu un déficit de 11 millions d'euros. Cette hypothèse a été portée à la connaissance de la Direction du Budget au Ministère de l'Action et des Comptes Publics qui a salué les efforts accomplis et les réformes entrepris.

Pour atteindre cet objectif, les administrateurs ont respecté ce qui est affirmé dans le plan de pérennisation de la filière trot : les allocations publiées et la prime à l'éleveur seraient les derniers leviers à utiliser.

Les baisses des charges et des dépenses de la Société, ainsi que les ressources supplémentaires ont été présentées en séance (voir pièces jointes). Les principales dispositions sont :

- une augmentation de la contribution du PMU au budget de chaque Société-Mère (+ 5 M€).
- un plan d'économies d'un montant de 18,6 M€ dont 9,3 M€ impactant les socioprofessionnels (mesures de soutien à l'élevage du Trotteur Français, diminution de 50 % de la compensation TVA pour les propriétaires non assujettis, non versement des entrées, non partants et forfaits aux propriétaires gagnants pour les courses de Vincennes et Enghien,...).

Pour atteindre le déficit prévu de 11 M€, les administrateurs ont opté, en dernier levier, une baisse de la prime à l'éleveur de 0,5 % (12 % au lieu de 12,5 %) et une réduction de la valeur nominale de chaque groupe d'une course dédoublée pour l'ensemble des réunions Premium (- 5 000 € à Vincennes et Enghien, - 2 000 € à Caen, Cabourg, Vichy et Cagnes-sur-Mer, - 1 000 € sur les autres réunions Premium en région), soit 1 M€ (0,4 % du montant des allocations versées estimées en 2017).

Le montant des allocations publiées n'est pas impacté, en dehors d'aménagements techniques indépendants.

Le Président de BELLAIGUE a indiqué que le souhait des administrateurs a été de demander une contribution équitable entre toutes les composantes de l'Institution et les socioprofessionnels, en exigeant avant toute chose une contribution exemplaire du PMU, un effort des organismes communs mais aussi une contribution significative des sociétés de courses organisant des réunions Premium.

Le Président de BELLAIGUE a déclaré : « *Il est bien évident que ce plan d'économies n'a de sens que s'il est accompagné d'un plan de relance qui passe par les actions du PMU bien sûr mais aussi par une optimisation des enjeux pris sur les courses que nous organisons. Nous le savons tous : le calendrier des réunions Premium est un outil stratégique. Il doit être impérativement optimisé.*

Il a été présenté ce matin les principales conclusions de l'étude qui a été menée avec France Galop : les premières actions interviendront dès 2018. L'année prochaine, 44 réunions nationales actuellement PMH seront transformées en réunions Premium, qui remplaceront autant de réunions étrangères les moins performantes. 33 de ces nouvelles réunions seront organisées au trot, avec une rémunération limitée des sociétés organisatrices aux possibilités financières actuelles.

Dans le même temps, l'Etat doit comprendre que les plans d'économies, appuyé sur un plan de relance, ne peut profiter à la filière hippique qu'avec un environnement réglementaire et fiscal qui protège la filière et tous les emplois induits.

C'est ce que nous avons réaffirmé avec le Président de France Galop au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation mercredi dernier lorsqu'il nous a reçus. J'ai tenu personnellement le même discours au Directeur de Cabinet de M. DARMANIN que j'ai rencontré longuement vendredi dernier.

Les problématiques sont connues, les solutions à apporter sont identifiées : nous attendons de nos Ministres de tutelle qu'ils affirment leur volonté politique pour nous accompagner. »

Au cours de cette réunion, une présentation du calendrier Premium 2018 a été faite ainsi que le plan d'optimisation des enjeux ayant contribué à établir ce calendrier.

Paris, le 13 décembre 2017